

## **FICHE n° 5 – Arguments contre les revendications patronales**

### **Cotiser plus pour percevoir moins ?**

Les «solutions» avancées ou préconisées par celles et ceux qui veulent modifier «courageusement» le régime des retraites par répartition tendent en général à augmenter les cotisations des salariés et à diminuer leurs prestations reçues au moment de leur retraite.

Ainsi le MEDEF préconise de passer à terme à 42,5 annuités pour avoir une retraite à taux plein. Certains revendiquent même 45 ans !

La proposition également formulée de modifier la période de référence conduit à réduire le niveau des retraites perçues : abandonner la référence aux 6 derniers mois pour les fonctionnaires, par exemple. C'est déjà ce qui a été fait par Balladur en 1993 quand a été changée la période de référence pour le secteur privé : en passant des 10 meilleures années aux 25 meilleures années on diminue les retraites, car on retient des «meilleures années» qui sont moins bonnes. Balladur a également contribué à diminuer progressivement le niveau des retraites des salariés du secteur privé en abandonnant l'indexation sur les salaires pour indexer l'évolution des retraites sur l'évolution des prix, qui est en général légèrement plus favorable.

### **Décaler l'âge de la retraite ?**

Avant les décrets d'août 1993 du gouvernement Balladur, la norme pour le calcul des droits à retraite était l'exigence de 37,5 annuités pour pouvoir bénéficier du taux plein. Ces décrets ont porté progressivement l'obligation à 40 annuités pour les salariés du secteur privé. A l'époque, les réactions syndicales ont été pratiquement inexistantes.

En automne 1995, M. Juppé s'est essayé à faire la même opération pour les salariés du secteur public. La réponse des «mouvements sociaux» l'a dissuadé de poursuivre.

Depuis, le discours libéral poursuit son imprégnation dans l'opinion publique.

Aujourd'hui, décaler l'âge de la retraite est souvent encore la principale proposition.

Les «propositions» peuvent être multiples :

- Tout le monde à 40 ans : les salariés du secteur public sont «alignés» sur ceux du secteur privé.
- Aller progressivement vers 42,5 annuités.
- Aller vers 45 annuités ! Une partie du patronat et des “ experts ” envisagent très sérieusement d'obliger les gens à travailler au-delà de 70 ans : il est manifeste que le métier de patron conserve plus que le métier d'ouvrier ! Il est moins fatigant de toucher des jetons de présence que de conduire un 15 tonnes, de faire la circulation par tous les temps à un carrefour, de garder l'oeil rivé sur l'écran de l'ordinateur, etc.

Parallèlement à sa revendication des 45 annuités, le patronat en annonce déjà une seconde : bénéficier d'exonérations de cotisations sociales pour embaucher ces personnes âgées, qui seront moins «productives», moins «employables». Les «emplois-vieux» agrémenteraient la fin de vie des «emplois-jeunes» !

Dans un contexte de chômage de masse reculer l'âge de la retraite c'est reculer d'autant l'entrée dans la vie active des jeunes. C'est, en plus, en totale contradiction avec les faits réels : de plus en plus de salariés (2/3) sont déjà «hors travail» avant leur départ en retraite.

## Introduire de la capitalisation ?

L'introduction, plus ou moins importante, d'une part de capitalisation, quelle que soit la désignation retenue (fonds de réserve, fonds de pension, épargne-salariale, etc) aurait le même effet de réduire les pensions mensuelles du plus grand nombre et de les rendre par ailleurs particulièrement incertaines et aléatoires.

L'«argumentation» des partisans de la capitalisation (plus ou moins complémentaire, plus ou moins obligatoire) doit être bien analysée. Ils nous disent qu'il faut introduire une dose de capitalisation pour échapper à l'implosion - qu'ils pronostiquent et affirment - des retraites par répartition. On sait qu'avec la répartition comme avec la capitalisation les retraites payées en 2040 devront être prélevées sur les richesses produites en 2040, soit sous la forme de ponction directe sur les salaires de 2040, par des cotisations, soit sous la forme de prélèvement direct sur les richesses produites par les entreprises (rémunération de l'épargne et du capital, qui se fait généralement au détriment de la rémunération du travail et des salaires).

Si on décide qu'en 2040 les retraites globales payées doivent être d'un niveau N, le «coût» sur l'économie serait identique, quelque soit la modalité du prélèvement (répartition ou capitalisation).

Il n'est pas dit par les partisans des fonds de pension que le niveau comparé des retraites entre les retraités serait différent suivant qu'il y aurait répartition ou capitalisation ; mais c'est pourtant bien ce qui se produirait : avec la capitalisation les personnes dont les capacités d'épargne sont très réduites auraient forcément des pensions-rentes très faibles.

Il ne nous est pas dit non plus que, globalement, la capitalisation devrait conduire à une affectation moindre de richesses aux personnes âgées ; mais c'est bien le résultat auquel on arriverait.

Cette tendance à réduire les solidarités, en l'occurrence entre générations, est une volonté forte des libéraux actuels. Cela participe des politiques menées dans de multiples domaines pour améliorer la rente, la rémunération du capital, la part des profits, ce qui réduit d'autant la rémunération du travail, les salaires et les prestations sociales : maintien d'un taux de chômage important pour faciliter les exigences de productivité imposées aux travailleurs et leur faire accepter des reculs dans les conditions de travail, d'emploi et de rémunération ; réduction, remise en cause, suppression de services publics, de prestations publiques, ce qui fragilise d'autant plus les personnes qui, au préalable, y avaient recours.